



QUELLE HISTOIRE, CE SOIR DE DÉCEMBRE 1503 !!!

Le 7 décembre 1503, le promoteur contre Jean Pescheux, boulanger, cleric, de Montieramey. De l'exposé du promoteur et des aveux de l'accusé résultent les faits suivants.

Il y a moins d'un mois, l'accusé, Jacques Perreau, et Jean Jarallot l'aîné, sachant que frère Jean Moreau, prêtre, religieux de Montieramey, se trouvait chez Jean Gauffre, de Mesnil-Saint-Père, se rendirent dans cette maison.

Il était huit ou neuf heures du soir. Frère Jean Moreau était à table et soupait avec Jean Gauffre et sa femme.

L'accusé et ses complices mirent la main sur lui en disant : « Nous vous aurons, maistre moyne; il ne vous appartient pas céans ».

Gauffre leur dit : « Il me plaist bien qui soit en maison ; c'est mon compère et mon amy ».

Sa femme se mit à crier: « Au meurtre ».

Jacques Perreau la prit aux cheveux et lui donna des coups de poing.

Puis l'accusé et ses complices prirent le religieux par les bras, l'entraînèrent de force hors de la maison, l'emmenèrent dans les champs, et l'attachèrent à un arbre avec sa ceinture.

Au bout d'un moment ils le délièrent, lui ôtèrent ses souliers qu'ils coupèrent avec un couteau et déchirèrent ensuite et, malgré le froid, le firent promener longtemps pieds nus dans la campagne.



Après cela ils se dirent l'un à l'autre : « Menons le neyer en l'estang, et luy ferons boire de l'eau, et si peut eschaper il eschaperà ».

Le religieux leur dit : Se vous me voulés neyer, laissés moy confesser ».

« Nous ne sommes pas confesseur » lui répondit Jacques Perreau ; « tu te confesseras à ung arbre ».

Le religieux, craignant leur fureur, leur promit, pour échapper de leurs mains, de leur donner deux testons (ancienne monnaie d'argent), et sur le champ il remit à Jean Pescheux un signet d'argent de la valeur de 10 sous tournois.

Enfin l'accusé et ses complices le ramenèrent à la maison de Jean Gauffre auquel ils recommandèrent de ne rien dire, après quoi l'accusé le reconduisit jusqu'à Montieramey.

Le promoteur conclut à ce que Jean Pescheux soit déclaré excommunié, mis en prison et puni selon l'exigence du cas.

Aucun témoin n'est cité. L'accusé est constitué prisonnier, puis mis en liberté à sa caution juratoire, et le lendemain il est déclaré excommunié, condamné à une amende de 4 écus d'or et de 4 livres de cire, et aux dépens.

La même peine est prononcée contre Jacques Perreau .

Relevés par Élisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 328



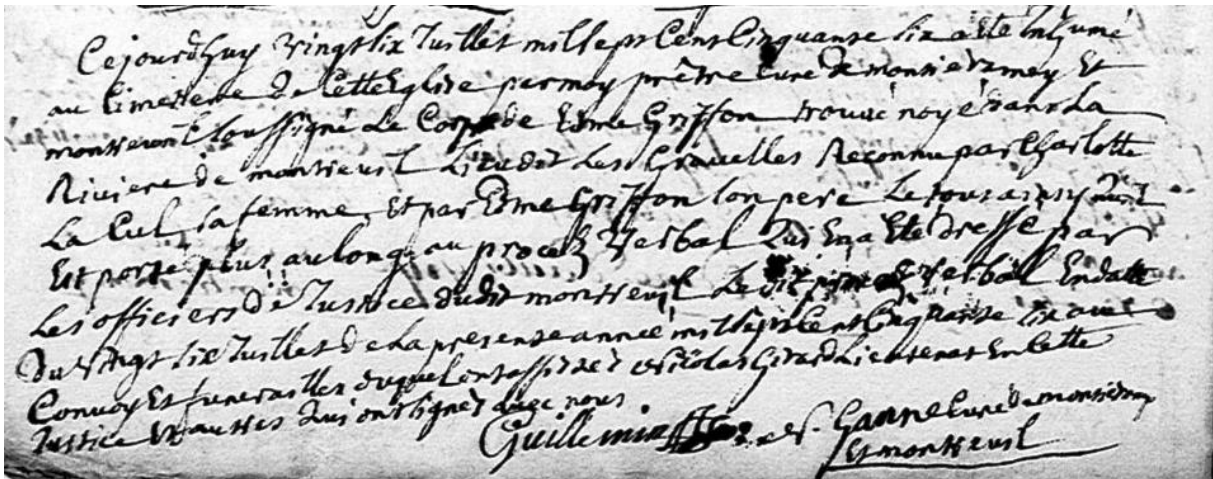
1630 - UN PATRONYME PEU ORDINAIRE

Le Lundi vinttroisiesme - Septembre - a -
1630 esté baptisé Nicole Va ou Il me playt
fille de Jacques Va ou Il me playt et
Georgette Benat sa fe La marraine qui
a nommé a esté Nicole Trenard, L'autre
marraine Oudette bullat Le parrain
Nicolas Regnault

Le lundi vingtroisième septembre a
esté baptisée Nicole Va ou Il me playt
fille de Jacques Va ou Il me playt et
Georgette Benat sa fe La marraine qui
a nommé a esté Nicole Trenard, L'autre
marraine Oudette bullat Le parrain
Nicolas Regnault



NOYÉ DANS LA BARSE EN 1756



Ce jourdhuy vingt six juillet mil sept Cent Cinquante six a été inhumé au Cimetiere de Cette Eglise par moy prêtre curé de montieramey Et montceaux soussigné Le Corps de Edme Griffon trouvé noyé dans La Riviere de montiéramey Lieu dit Les Gravelles Reconnu par Charlotte La Cul sa femme, Et par Edme Griffon son père Le tout ainsy qu'il Est porté plus au long du proces verbal Qui en a Été dressé par Les officiers de Justice dudit montiéry Le dit proces verbal En date du Vingt six juillet de La presente année mil sept Cent Cinquante six au Convoy Et funerailles duquel ont assistes Nicolas Girard Lieutenant En Cette Justice Et austres Qui ont signés avec nous.

Relevés par Élisabeth HUÉBER

Sources : Site Archives de l'Aube, Généalogie, Montiéramey, 1726-1756, page 174/177



PROJET DE DÉMOLITION DE LA CHAPELLE SAINT BLAISE - 1766

Ordonnance du 4 mai 1766 pour la démolition de la chapelle de Saint Blaise

A la requête des abbés de l'abbaye royale de Montiéramey, le prieur seigneur du prieuré de Saint Jean en Chastel, réuni à cette abbaye, demande à l'évêque de Troyes la démolition de la chapelle Saint Blaise dépendant du prieuré et sa translation ainsi que son office dans l'église paroissiale de Saint Martin ès Vignes aux faubourgs de Troyes. Le terrain ainsi dégagé pourrait être acensé à l'abbaye. Le curé de Saint Martin ès Vignes est d'accord.

L'évêque ordonne que :

- la chapelle Saint Blaise sera démolie, son titre passera du prieuré de Saint Jean en Chastel à l'église Saint Martin ès Vignes
- le prieur devra faire célébrer une messe basse les dimanches et fêtes et l'office annuel le jour de la fête de Saint Blaise, dans l'église Saint Martin ès Vignes
- les trois reliquaires dont deux renferment des reliques de Saint Blaise, Saint Grégoire et Saint Benoit et le troisième sans étiquette, ainsi que la pierre sacrée seront transportés « avec la plus grande decence » dans l'église Saint Martin ès Vignes
- le prieur pourra disposer de l'emplacement libéré de la façon la plus avantageuse

Relevés par Véonique FREMIET MATTEI

Sources : AD Aube G64



1773 - ENTERREMENT D'UN PAUVRE MENDIANT

I
Enterrement
du pauvre
mendi
nommé
Vinot.

L'an 1773, le trentième jour du mois de Janvier a esté inhumé au
Cimetiere de cette Eglise le Corps d'un pauvre mendant décédé dhyer dans
La Grange de Jean Borgne Labr demt en ce lieu de Monthierramey le
dit deffunt appelé vulgairément, Vinot Suivant le proces Verbal de
description, sur luy fait par Mrs les officiers de Justice dudit
Monthierramey, originaire ou Environ de Brevonne, agé d'environ
quatre vingt ans Laditte inhumation faite en presence de Edme
Masson, et d'Edme Doussot Sonneurs de cette paroisse et de M^r Edme
Nicolas Gibert Recteur de ce lieu Soussigné avec nous Curé de
Cette paroisse et Soussigné aussi ledit Jean Borgne et Me Jean
Baptiste de la Croix pr fiscal, dudit lieu et dusr Nicolas Girard
Lieutenant de Justice dudit lieu
Edme Doussot
Jean Borgne
Nicolas Girard

L'an 1773, le trentième jour du mois de Janvier a esté inhumé au
Cimetiere de Cette Eglise le Corps d'un pauvre mendant décédé dhyer dans
La Grange de Jean Borgne Labr demt en ce lieu de Monthierramey le
dit deffunt appelé vulgairément, Vinot Suivant le proces Verbal de
description Sur luy fait par Mrs les officiers de Justice dudit
Monthierramey, originaire ou Environ de Brevonne, agé d'environ
quatre vingt ans Laditte inhumation faite en presence de Edme
Masson, et d'Edme Doussot Sonneurs de cette paroisse, et de
Nicolas Gibert Recteur de ce lieu Soussigné avec nous Curé de
Cette paroisse et Soussigné aussi ledit Jean Borgne et Me Jean
Baptiste de la Croix pr fiscal, dudit lieu et dusr Nicolas Girard
Lieutenant

Relevés par Élisabeth HUÉBER

Sources : Site Archives de l'Aube, Généalogie, Montiéramey, 1757-1780, page 117/171